

Plan Local d'Urbanisme

Commune de **Port-des-Barques**

PIECE N° 2.0



MAIRIE DE PORT-DES-BARQUES
Square Guy Rivière
17730 PORT DES BARQUES



URBAN HYMNS
Place du Marché
17610 SAINT-SAUVANT



Projet d'Aménagement et de Développement Durables

	Prescription	Arrêt	Publication	Approbation
Révision (POS/PLU)	20/11/2012	18/01/2017		16/10/2017

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal en date du

Le Maire :

Le PADD, enjeux et objectifs de cette pièce « maîtresse » du PLU :

C'est l'article L122-1-3 du code de l'urbanisme qui fixe le contenu du PADD :

« Le projet d'aménagement et de développement durables définit les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques.

Le projet d'aménagement et de développement durables arrête les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune.

Il fixe des objectifs de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain. »

Créé par la loi SRU de décembre 2000 et enrichi par les lois Grenelle de 2009 et 2010, le projet d'aménagement et de développement durables est inséré dans le document d'urbanisme comme une pièce maîtresse. Il doit ainsi être l'expression d'un projet politique d'organisation et de développement du territoire à l'horizon des dix prochaines années. Dans la logique du concept de développement durable, il offre une vision transversale de la commune dépassant les problématiques de droit des sols. Enfin, il intègre les objectifs des documents supra-communaux comme le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) avec lequel le PLU doit être compatible.

D'un point de vue juridique, le PADD n'est pas directement opposable aux tiers mais il constitue la clef de voûte du projet de PLU, toutes les autres pièces doivent donc être établies en cohérence. Quant à sa forme, il doit s'agir d'un document simple, court et lisible par tous.

Qu'est ce que le concept de développement durable ?

Il s'agit d'un concept global recouvrant l'objectif de satisfaire aux exigences des sociétés présentes, en terme d'économie, de cadre de vie, sans compromettre ni les capacités de développement ni la qualité de l'environnement dans lequel évolueront les générations futures. Il implique de mener une réflexion intégrée abordant communément les thèmes de l'environnement, du social et de l'économie.

Le fil conducteur du projet d'urbanisme

La commune de Port-des-Barques se caractérise par un patrimoine riche, tant sur le plan paysager, naturel qu'historique. Sa configuration de presqu'île et son prolongement naturel par l'île Madame lui confèrent un caractère très singulier dans l'espace littoral charentais.

Il s'agit d'un territoire « littoral » attractif comme en témoigne la croissance démographique observée au cours de ces trente dernières années. Il s'agit également d'un territoire fragile et sensible sur le plan patrimonial, qui a subi un développement exponentiel de l'urbanisation à la source de pressions fortes sur les espaces littoraux, agricoles et naturels.

Or aujourd'hui, il est devenu indispensable d'inscrire cette dynamique dans une vision d'avenir et de développement durable, impliquant une véritable maîtrise de l'urbanisation en faveur d'une gestion économe des sols et de la préservation des espaces agricoles et naturels, comme le prévoit le législateur (lois SRU, GRENELLE II, ALUR, LAAF...) et au delà de la préservation de la qualité des paysages et du respect de l'environnement.

En outre, le projet de la commune se doit d'intégrer les orientations des documents supra-communaux notamment du Schéma de Cohérence Territoriale du Pays Rochefortais approuvé en 2007.

Dès lors, le PADD s'appuie sur quatre orientations majeures :

1. Valoriser les richesses patrimoniales de l'ensemble du territoire
2. Maîtriser le développement urbain en restructurant le bourg
3. Valoriser le cadre de vie et promouvoir l'identité maritime du territoire
4. Soutenir les activités économiques locales

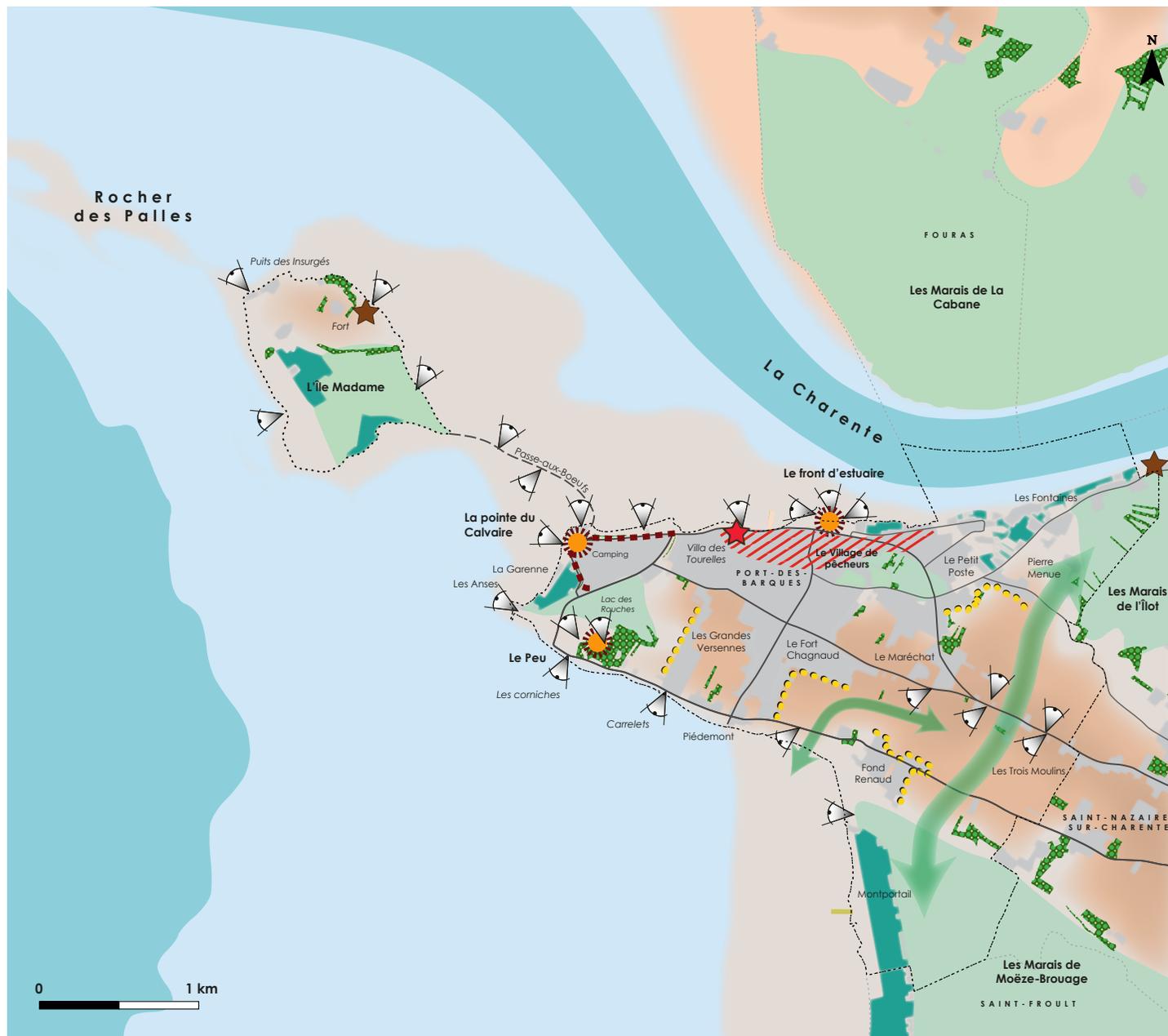
1.1. Promouvoir et mettre en valeur une identité littorale

- **Préserver l'équilibre des grands paysages** : Il s'agit là de l'objectif de la loi du 3 janvier 1986 relative à l'aménagement, la protection et la mise en valeur du littoral qui s'applique sur le territoire communal. Cette dernière vise à encadrer l'aménagement des côtes françaises strictement dans un souci d'équilibre biologique, écologique et paysager. La municipalité s'engage donc à respecter ces dispositions à travers la protection des espaces remarquables, des boisements significatifs, la bande des 100 mètres, le respect des « coupures » d'urbanisation ou encore la capacité d'accueil et l'extension en continuité de l'espace d'agglomération que constitue le bourg.

En outre, il convient de souligner que la commune de Port-des-Barques, Île Madame, appartient au site classé de l'Estuaire de la Charente. Ce dernier vise à renforcer la protection des paysages et s'impose en tant que servitude d'utilité publique au projet de PLU.

- **Poursuivre les efforts de préservation et valorisation de l'île Madame** : Il s'agit d'un site très emblématique et très attractif mais dont la sensibilité mérite une grande vigilance.
- **Valoriser le front d'estuaire** : Cet espace « vitrine » qui revêt actuellement surtout un caractère fonctionnel et très artificiel (stationnements, aire de jeux, office du tourisme, zone ostréicole) requiert une attention particulière en termes d'image. Le projet communal consiste donc à mettre en valeur à la fois les grandes perspectives sur le littoral et sur le front bâti du village de pêcheurs et à réorganiser l'espace au profit du piéton et du cycliste en réduisant son caractère routier. Il s'agit aussi de créer une séquence « littorale » qui soit en lien avec l'histoire du site qui n'est autre que l'ancien port des « barques » du village, un espace d'échanges et de dynamisme. C'est pourquoi le projet viserait à terme à permettre le retour d'embarcations en réhabilitant la jetée.
- **Préserver les caractéristiques du village de pêcheurs et des faubourgs de villégiature** : Le bourg ancien présente des caractéristiques urbaines et architecturales d'intérêt. Le projet vise donc à respecter cette forme urbaine d'une part et à mettre en valeur certains espaces souffrant actuellement d'un manque de lisibilité d'autre part. La municipalité prévoit ainsi de requalifier la place Vieljeux qui accueille le marché en la dotant de véritables halles. Elle profite également du PLU pour **modifier le périmètre de protection des monuments historiques, notamment de la villa « Les Tourelles »** inscrite aux Monuments Historiques ou encore valoriser les cabanes ostréicoles et les carrelets.
- **Reprenre les projets de requalification de la pointe du Calvaire dans un projet plus global d'aménagement** : Plusieurs études visant à réguler les flux et les stationnements tout en améliorant le traitement paysager de la pointe du Calvaire ont été menées. A l'occasion du PLU, la municipalité émet le souhait de poursuivre ces études mais dans un souci de cohérence d'ensemble, elles devront être associées aux réflexions sur la gestion des déplacements et des stationnements à l'échelle de la Presqu'île. En outre, elle envisage la réhabilitation de certains bâtiments communaux sur ce site comme la « salle de musique ».
- **Valoriser les abords du camping et du parc d'hébergements de plein air** : Ces équipements à vocation touristique, pour partie implantés le long de l'avenue de l'île Madame sont une vitrine qu'il convient impérativement de soigner car elle altère actuellement l'image de la commune. Le maintien et renforcement des plantations est ainsi une priorité pour la municipalité, tout comme la remise en état de certains bâtiments...
- **Réhabiliter le site du « Peu »** : Il s'agit de l'emplacement d'une ancienne batterie militaire qui bénéficie d'un point de vue remarquable sur l'océan, l'estuaire et l'île Madame. Actuellement en friche, la commune envisage de le nettoyer et d'y implanter quelques installations légères de loisirs (table d'orientation...).
- **Mettre en valeur le « lac des Rouches »** : La municipalité souhaite valoriser ce site qui s'inscrit dans un contexte paysager d'intérêt et joue actuellement le rôle de base nautique. Elle prévoit ainsi d'assainir le site actuellement envahi de ronciers et de l'aérer davantage tout en préservant les espaces boisés.
- **Gérer les franges urbaines pour ne pas perturber la lisibilité du territoire** : Si certaines limites urbaines sont désormais clairement définies mais n'ont pas fait l'objet de traitement paysager spécifique facilitant l'insertion du bâti à son environnement (front bâti intrusif dans l'espace agricole, effet d'écran brutal, perte de lien avec l'ambiance maritime), il s'avère indispensable de travailler sur la transition entre les espaces agricoles ou naturels ouverts et les futures zones urbaines. Dès lors, il est important de conserver les haies ou bosquets en présence voire de les conforter et d'en planter de nouvelles dans tous les futurs aménagements (se référer aux orientations d'aménagement et de programmation). La forme urbaine des futures opérations devra également rechercher une optimisation des espaces libres pour créer de vrais espaces de jardins en frange. En outre, au contact des zones naturelles ou agricoles, il conviendra de porter une attention particulière aux clôtures en privilégiant le végétal.

1. Valoriser les richesses patrimoniales de l'ensemble du territoire



Valoriser les richesses patrimoniales du territoire

PADD de Port-des-Barques

- Préserver et assurer la mise en valeur des cônes de vue sur le littoral
- Maintenir des coupures d'urbanisation
- Valoriser les sites emblématiques (front d'estuaire, pointe du Calvaire, site du Peu...)
- Respecter les caractéristiques urbaines et architecturales du bourg ancien (le village de pêcheurs et ses faubourgs)
- Assurer la protection et promotion des Monuments historiques
- Modifier le périmètre de protection de la « Villa des Tourelles »
- Préserver et renforcer la trame de haies et de bosquets
- Définir des limites claires d'urbanisation et gérer les franges urbaines

1. Valoriser les richesses patrimoniales de l'ensemble du territoire



1.2. Faire de la bonne gestion des eaux une priorité

La gestion de l'eau est un thème particulièrement sensible sur le territoire, de par son identité littorale, qui doit faire face à deux problématiques principales :

- **Le risque de submersion marine** : la commune est exposée au risque de submersion marine or pour faire face à ce dernier au delà du respect des règles du Plan de Prévention des Risques Naturels (en cours de révision) qui concerne principalement le village de pêcheurs, des actions convenues dans le PAPI comme l'aménagement de digues ou de bassins de stockage des eaux sont en cours. La municipalité est particulièrement sensible à l'essuyage hydraulique.
- **L'évacuation des eaux pluviales de l'intérieur du bourg** : le territoire présente une ligne de crête centrale de chaque côté de laquelle les eaux pluviales s'écoulent plus ou moins bien et sont susceptibles d'aggraver les problématiques du bourg en période de submersion marine.

A ce titre, une étude de faisabilité est en cours de réalisation par le syndicat UNIMA. **Cette dernière préconise l'aménagement de nouveaux bassins de stockage et de traitement des eaux de pluie notamment au niveau du Lac des Rouches.** Une telle opération permettra de gérer les eaux de pluie et recueillir les eaux d'une éventuelle submersion.

Par ailleurs, la commune tient à rappeler que toutes les futures opérations d'aménagement devront limiter l'imperméabilisation des sols et garantir la gestion et le traitement des eaux de pluie sur site (gestion « à la parcelle »), le tout en privilégiant les méthodes alternatives dites à « ciel ouvert ».

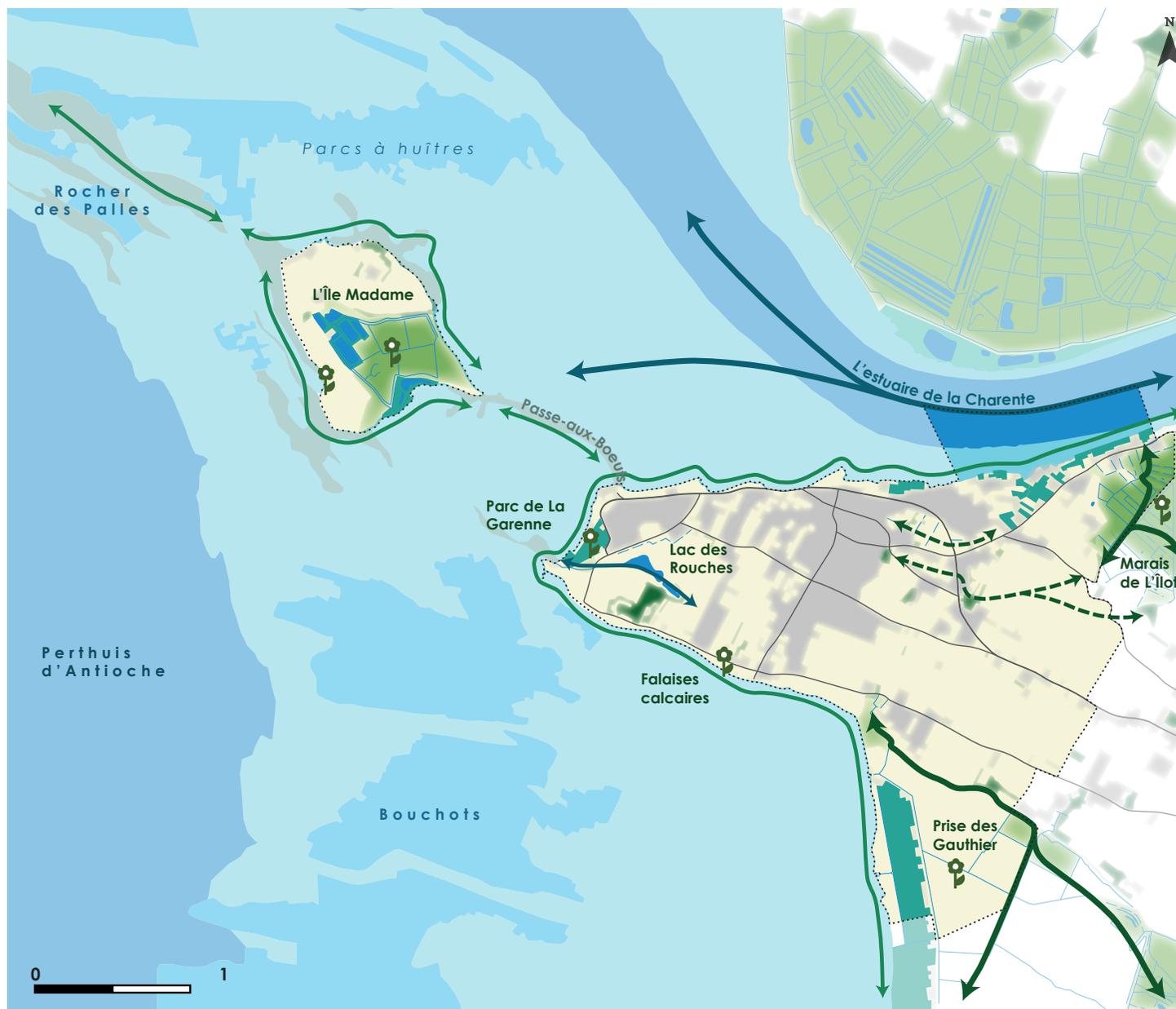
Le projet porté par le PLU a également vocation à **garantir le bon assainissement des eaux usées.** A l'occasion du PLU, la municipalité veille à ce que son projet soit adapté avec les capacités de la station d'épuration pour que toutes les futures constructions d'habitations ou accueillant du public puissent se raccorder au réseau d'assainissement collectif. Il s'agit d'un impératif pour lutter contre les risques de pollution. Le schéma directeur d'assainissement collectif sera révisé tant que de besoin.

1.3. Considérer la trame verte et bleue comme un élément structurant du projet

Une partie significative de la commune appartient au réseau Natura 2000 et fait l'objet d'inventaires patrimoniaux. Parmi les milieux et sites naturels les plus emblématiques, les marais littoraux et les falaises vives constituent des biotopes fragiles et sensibles, source d'un enjeu de protection et de mise en valeur particulièrement fort pour le PLU. Les orientations suivantes sont à souligner :

- **Ancrer le projet dans une démarche d'évaluation environnementale** : la municipalité tient à rappeler que, comme le prévoit le législateur, les secteurs potentiels d'urbanisation et les différents projets communaux prévus dans le PLU ont fait l'objet d'une étude d'incidence. Cette démarche a permis à la collectivité d'orienter ses choix.
- **Contribuer à la remise en état des marais du parc conchylicole de la Garenne** : ce secteur à la pointe de la presqu'île fait l'objet d'un projet de remise en état mené en partenariat avec le Conseil Départemental de Charente-Maritime. Il consiste à restituer au site son caractère originel. A l'avenir, ce site pourrait être le support d'un observatoire pédagogique.
- **Faire du PLU un relais des objectifs de protection et de mise en valeur des sites Natura 2000** : Port-des-Barques s'inscrit dans le réseau européen Natura 2000, qui souligne le grand intérêt écologique du territoire et appelle à l'adoption de mesures de protection et de mise en valeur de la part du PLU. La municipalité entend ainsi inscrire son projet de territoire dans le respect des objectifs de protection du littoral et des biotopes maritimes sensibles (les marais de l'Îlot, les franges littorales, l'Île Madame...).
- **Protéger les falaises vives face au risque d'érosion** : Le long de l'avenue de l'île Madame ou encore sur le secteur de Piédemont ou dans la zone Re du PPRN, les falaises sont progressivement altérées du fait notamment du ruissellement des eaux sur les voies publiques. Ces falaises vives, sont des espaces de transition écologiques qualifiés d'écotones, présentent un fort intérêt écologique au regard de la richesse des biotopes en présence et de leur insertion dans les continuités écologiques littorale.
- **Opter pour une gestion différenciée des espaces verts** : Cela consiste à adapter le mode d'entretien des espaces verts en fonctions de leurs caractéristiques et de leur usage en intégrant des enjeux d'enrichissement de la biodiversité et de préservation de l'environnement (lutte contre les pesticides...).

1. Valoriser les richesses patrimoniales de l'ensemble du territoire



Inscrire le projet de territoire dans la trame verte et bleue PADD de Port-des-Barques

- Faire du PLU un outil de protection et de mise en valeur des marais littoraux
- Accompagner l'amélioration de l'insertion environnementale des zones conchylicoles
- Contenir l'expansion des espaces urbanisés en favorisant la densification au profit des espaces agricoles et naturels
- Préserver et mettre en valeur les continuités littorales
- Préserver et mettre en valeur les continuités aquatiques, et contribuer au bon état des eaux
- Préserver et mettre en valeur les continuités terrestres incarnées par les marais littoraux, les boisements et autres biotopes semi-naturels
- Préserver et remettre en état les sites d'intérêt écologique et/ou au fort potentiel écologique
- Contribuer à la remise en état des continuités écologiques dégradées et/ou sous pressions

1. Valoriser les richesses patrimoniales de l'ensemble du territoire

- **Mettre fin au stockage sauvage dans les marais littoraux** : Force est de constater que certains secteurs, notamment au niveau des zones ostréicoles des Fontaines et de Montportail, font l'objet de remblaiements ou d'occupations sauvages. La municipalité appelle donc les services de l'Etat à prendre leurs responsabilités et exercer leur devoir de contrôle pour qu'à l'avenir, les milieux littoraux ne soient plus altérés.
- **Promouvoir le concept de « nature en ville »** : Dans les futures opérations la municipalité attire l'attention des aménageurs sur l'importance de travailler sur les espaces verts jouant un rôle en termes de biodiversité et de gestion des eaux... Il ne doit pas s'agir d'espaces résiduels et les essences choisies pour les végétaux doivent être locales dans le respect des principes de la charte paysagère du Rochefortais (cf; orientations d'aménagement et de programmation et règlement).



Le PLU doit agir en faveur de la protection et la mise en valeur du littoral



Les falaises vives sont des biotopes à protéger



Les marais littoraux, tels que les marais de l'Îlot, sont à mettre en valeur

2.1. Accueillir de nouveaux résidents de manière raisonnée

Après une décennie de croissance démographique soutenue, la dynamique tend à ralentir et la commune doit faire face à un fort vieillissement de la population (25% des habitants ont plus de 70 ans, soit environ 500 personnes en 2013 selon les données communales). La collectivité souhaite donc se donner les moyens d'un renouvellement des générations et au delà relancer une légère dynamique démographique afin de re-dynamiser le territoire sans subir un développement similaire à celui du début des années 2000.

- **Se donner les moyens d'un gain de l'ordre de 300 habitants en 10 ans pour assurer du renouvellement.** Pour cela, la municipalité opte pour un scénario de développement raisonné calé sur le taux de croissance annuel moyen observé entre 1999 et 2013 (+1.1%). Dès lors, en prenant en compte le vieillissement de la population, synonyme de petits ménages (estimation aux abords de 1.9 pers/foyer actuellement) et le calcul du «point d'équilibre», le potentiel de logements à produire pour soutenir le projet communal peut être estimé à un minimum de 180 logements d'ici 10 ans.
- **Favoriser l'accueil de jeunes foyers et de familles :** Mener des opérations mixtes et diversifier l'offre en logements (tant en taille qu'en statut) avec plus de locatif privé et public.
- **Prendre en compte le phénomène de vieillissement de la population :** Il s'agit d'inciter à programmer au sein des opérations des logements adaptés aux besoins des personnes âgées ou encore de permettre l'accueil de nouveaux services à la personne... Des projets en partenariat avec l'OPAH sont d'ores et déjà à l'étude.

2.2. Modérer la consommation d'espace

Il s'agit d'un objectif fixé par le législateur et repris par le Schéma de Cohérence Territoriale de la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan, en réaction au phénomène d'étalement urbain des années 1990 et 2000. Sur le territoire, le plan d'occupation des sols qui intégrait partiellement les principes de la loi «littoral» a conduit à une forte dilution de l'urbanisation sur l'ensemble de la Presqu'île permettant la poursuite d'un rythme de près de 20 constructions par an depuis 1990. Aujourd'hui le projet consiste à mieux maîtriser ce développement en économisant davantage les espaces agricoles et naturels... Il est ainsi convenu de :

- **Encourager la densification du bourg** (hors zone de submersion) : Il existe encore des terrains « libres » au cœur de l'enveloppe urbaine qui sont susceptibles d'être construits notamment sur les terres hautes. Dès lors, le projet prévoit la construction de près de 50% des logements via le comblement de ces espaces qualifiés de « dents creuses » dans une logique de ré-investissement du tissu urbain existant et d'optimisation des équipements.
- **Reconquérir une partie des logements vacants et des résidences secondaires prêtes à passer en résidences principales :** Il existerait entre 80 et 100 logements vacants en 2014 sur la commune (données FILOCOM-INSEE) et plus de 400 résidences secondaires. La commune mise donc sur la réhabilitation d'au moins 10% des logements vacants et l'installation permanente de nouveaux résidents (de jeunes retraités) transformant les résidences secondaires(10% minimum) en résidences principales. Il s'agit d'intégrer ainsi qu'il existe sur le territoire un potentiel de « reconquête » d'environ 50 logements.
- **Projeter un rythme moyen de la construction à hauteur de 13 logements/an :** Pour soutenir son projet démographique, la municipalité prévoit la production de 180 logements. En retirant le potentiel de « reconquête » (dans les logements vacants et secondaires), cela implique de construire un minimum de 130 nouveaux logement d'ici 10 ans.
- **Opter pour un taux de densité de l'ordre de 16 logements/ha :** Ces dix dernières années, la surface moyenne des parcelles construites était légèrement supérieure à 700m² (données SITADEL) soit 15 log/ha, mais ce taux tend d'ores et déjà à augmenter du fait notamment des dernières opérations d'aménagement d'ensemble. Le projet consiste donc à poursuivre les efforts en la matière comme le prévoit le SCoT dans le sens d'une économie d'espace. **Dès lors, la surface totale à mobiliser dans le PLU devrait s'élever aux abords des 8.2 ha.**

2.3. Privilégier le renforcement « des terres hautes » autour d'une nouvelle épine dorsale : « l'avenue du 8 mai 1945 »

Force est de constater que « les terres hautes » ont fait l'objet d'une forte urbanisation ces dernières décennies et que l'avenue du 8 mai 1945 dessert aujourd'hui les principales zones résidentielles et les équipements de la commune. Il s'agit d'une alternative à l'avenue de La République qui elle conduit au front de mer et au delà à l'île Madame. Le projet consiste donc à consacrer et améliorer cette nouvelle organisation.

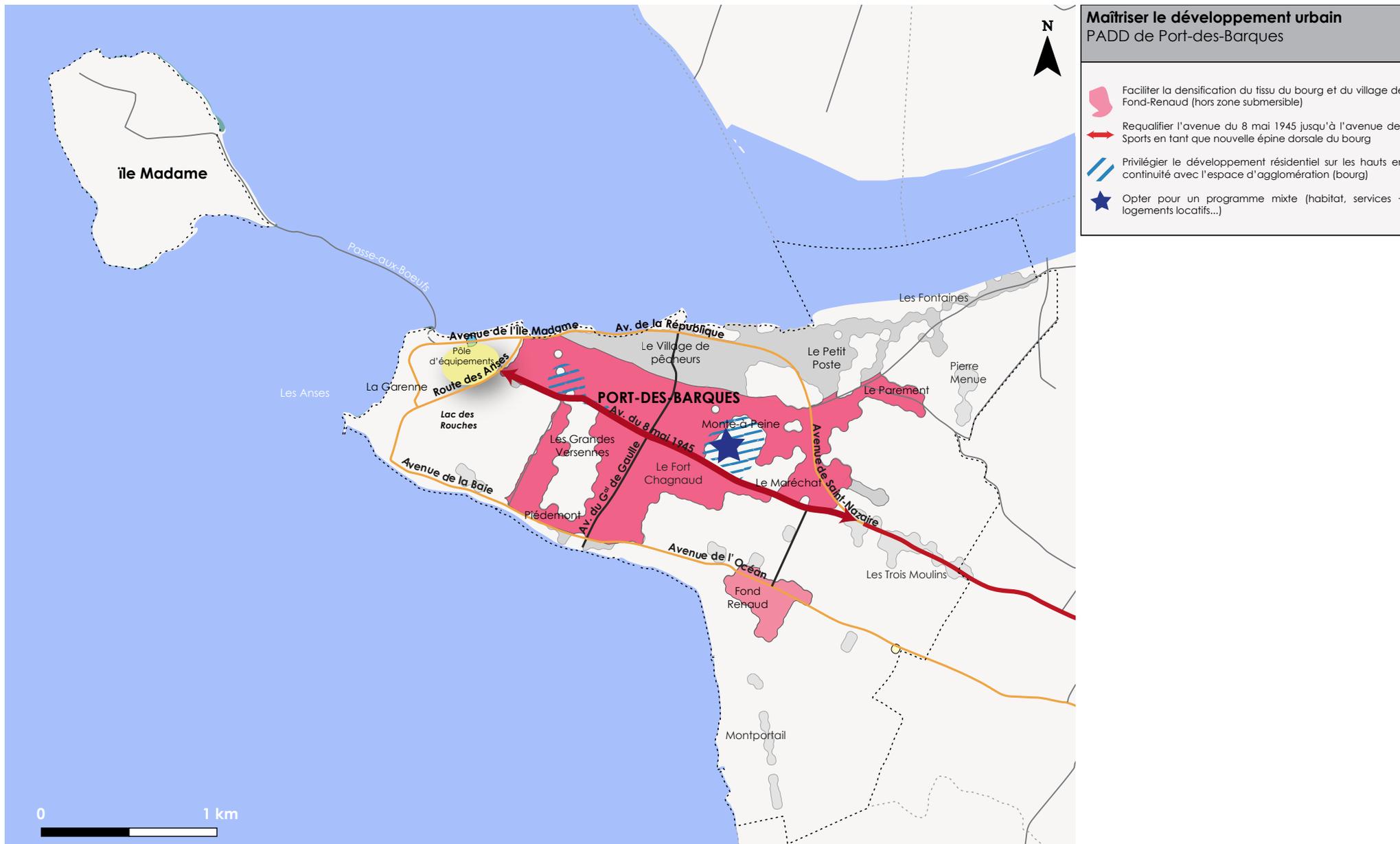
- **Privilégier le développement résidentiel sur « les terres hautes »** : Il s'agit de conforter les secteurs les moins exposés aux risques (notamment au risque de submersion marine) ou encore comme le prévoit la loi « littoral » de construire dans la continuité du bourg sur les espaces les moins impactants tant du point de vue paysager que naturel... Or, ces terrains sont tous situés le long ou dans le prolongement de l'avenue du 8 mai 1945 qui a vocation à s'imposer comme la nouvelle épine dorsale du bourg. A cet effet, certaines séquences de voies notamment au niveau de l'avenue des Sports mériteront d'être requalifiées pour plus de sécurité. Des sens de circulations pourraient également être mis en place pour fluidifier la circulation sur cet axe.

- **Opter pour une opération d'aménagement d'ensemble sur le secteur haut de Monte-à-Peine générant une nouvelle centralité** : La municipalité qui envisage de conforter ses capacités d'accueil, veut encore améliorer le cadre de vie pour ses habitants. Sur le secteur de Monte-à-Peine dont elle maîtrise une partie du foncier, elle envisage de privilégier la réalisation d'une opération mixte présentant à la fois de l'habitat avec du locatif et des services. Un effort sur la forme urbaine devra par ailleurs être opéré pour créer un véritable quartier greffé au tissu urbain existant.



Vue oblique de la Presqu'île et de l'île Madame

2. Maîtriser le développement urbain en restructurant le bourg



3. Valoriser le cadre de vie et promouvoir l'identité maritime du territoire



3.1. Maintenir et améliorer l'offre en équipements et services

Si l'offre en équipements communale est plutôt satisfaisante, certains sont vieillissants ou souffrent d'un manque de lisibilité... En outre, la municipalité affiche la volonté de promouvoir davantage le caractère maritime du territoire à travers la gestion de ses équipements.

- **Parvenir à créer un embarcadère face au front de mer** : Il s'agirait de pouvoir embarquer et débarquer des visiteurs directement sur le front de mer afin de ne pas perturber l'activité ostréicole sur le port actuel. En outre, cela éviterait les potentiels conflits d'usage ou de circulation entre professionnels et plaisanciers. Cela participerait également à rétablir la vitalité du village de pêcheurs (en retrouvant son caractère maritime), ainsi que de ses commerces et services.

- **Participer à la mise en place d'une école de voile labellisée** : La municipalité souhaite doter l'école qui fonctionne toute l'année, d'un local approprié et plus grand qui lui permettrait de pérenniser son activité et d'obtenir le label de la Fédération Française de Voile. L'objectif consiste à maintenir l'accueil de jeunes navigateurs (optimistes) et véliplanchistes qui peuvent bénéficier d'un site d'apprentissage stratégique (océan ou lac des Rouches). Au final, cette initiative participerait à l'attractivité de la commune et à la préservation voire à la création de nouveaux emplois le tout en rapport avec le caractère maritime du territoire.

- **Trouver un emplacement pour une nouvelle bibliothèque** : Actuellement cet équipement est isolé des autres équipements dans un local de piètre qualité. Il conviendrait de lui trouver un emplacement plus approprié et plus lisible accessibles à tous (scolaires, résidents du bourg, saisonniers...).

- **Réhabiliter le parc d'hébergements de plein air** : Ce site qui longe l'avenue de l'île Madame et jouxte le camping offre actuellement une vitrine peu valorisante de la commune. L'objectif de la nouvelle municipalité consiste à régulariser la situation et valoriser les abords du parc.

3.2. Relever le défi énergétique et lutter contre les pollutions

- **Favoriser les économies d'énergies et promouvoir les énergies renouvelables** : Il s'agit notamment de poursuivre les objectifs de la densification (travail sur les formes urbaines) et tolérer les matériaux ou dispositifs exploitants les énergies renouvelables dès lors qu'ils s'insèrent au mieux à leur environnement urbain et paysager.

- **Participer à la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre** : A travers son projet, la municipalité affiche une sensibilité à la promotion des déplacements doux notamment pour les parcours de courte distance et la redistribution des flux. Il s'agit d'une posture favorable à la lutte contre les pollutions atmosphériques.

3.3. Offrir une bonne couverture numérique

Les communications numériques sont aujourd'hui incontournables pour garantir le développement du territoire tant du point de vue économique que résidentiel. La municipalité est pleinement consciente de la nécessité de répondre aux besoins en la matière et soutient les initiatives du Conseil Départemental.

3.4. Sécuriser les déplacements et promouvoir les circulations douces (non motorisées)

Au vu de l'urbanisation diffuse du territoire ou encore de l'éparpillement des équipements et des points d'intérêt, les flux de déplacements sont conséquents notamment en période estivale. En outre, la place de l'automobile est prépondérante et perturbe par secteur le paysage et le fonctionnement du territoire (sécurité des piétons et cyclistes, obstacle pour les ostréiculteurs...). Le projet communal consiste donc à :

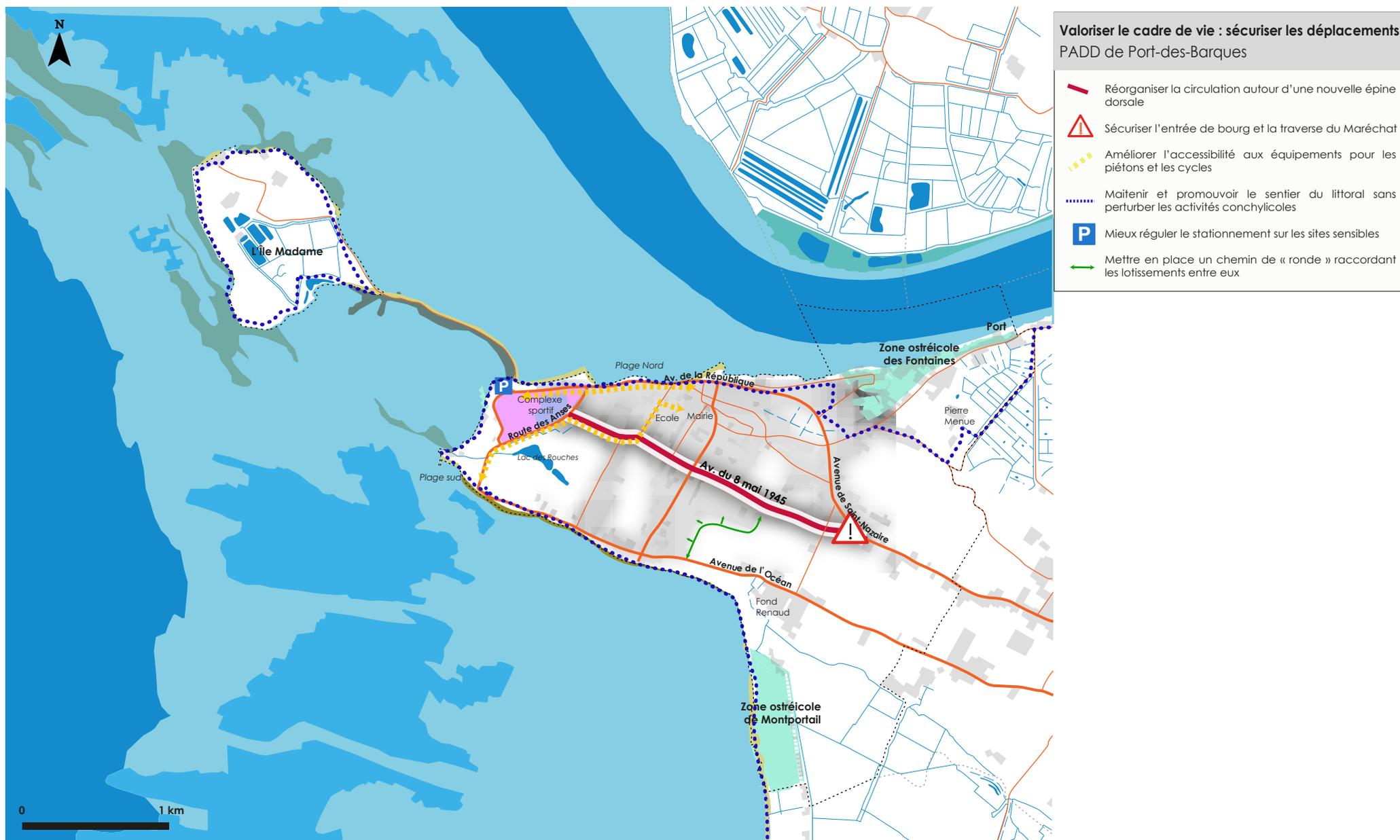
- **Améliorer l'accessibilité aux équipements et de manière générale privilégier les déplacements doux** : Il s'agit notamment de sécuriser les connexions entre le camping, la plage sud et le Lac des Rouches (route des Anses) ; entre les écoles et le complexe sportif (le long de l'avenue des Sports) ; entre l'île Madame et le front d'estuaire (av. de l'île Madame) ; entre Saint-Nazaire et Font-Renaud sur la rue de l'Océan. Une réflexion à plus grande échelle doit donc être menée qui pourra découler sur une redistribution des flux avec des sens de circulation (notamment en période estivale), éventuellement un parcours privilégié pour les véhicules des ostréiculteurs, de nouvelles liaisons douces...
- **Matérialiser le chemin du littoral sur toutes les séquences appartenant au domaine public communal** : Ce dernier pourrait faire l'objet d'une meilleure signalétique (avec le choix d'un mobilier urbain en cohérence avec le reste du territoire) et d'un traitement spécifique (ex : chemin calcaire) sur l'ensemble de la Presqu'île.
- **Créer de nouvelles liaisons douces** : Dans les futures opérations, des chemins ou passages pour les piétons et les cyclistes devront être prévus pour encourager aux déplacements doux et assurer du lien avec le reste du tissu urbain. La municipalité étudie également la mise en place d'un chemin de « ronde » à la frange de certains lotissements existants ce qui permettrait de mieux les connecter les uns aux autres (secteur de Fort Chagnaud).
- **Sécuriser l'entrée de bourg et la traverse du Maréchat (carrefour)** : C'est un secteur dangereux car d'une part, il correspond aux deux entrées principales du bourg et d'autre part il est traversé par les ostréiculteurs et leurs chalands pour rallier les deux parcs ostréicoles. La municipalité affiche donc le souhait de requalifier cette entrée et y sécuriser les carrefours pour à minima réduire la vitesse des véhicules, mieux distribuer les flux (entre les visiteurs et les habitants) et valoriser l'image de la commune.
- **Améliorer la signalétique au niveau du Port** : Force est de constater que le Port manque de lisibilité. La municipalité qui met d'ores et déjà à disposition un terrain pour la desserte du port et le stockage de matériel pour les ostréiculteurs n'a pas l'intention d'étendre ce type d'occupation mais envisage d'en améliorer la répartition. Une partie du terrain demeure ainsi vouée aux visiteurs, l'autre aux ostréiculteurs.
- **Réorganiser la circulation en prenant en compte le développement résidentiel à venir le long de l'avenue du 8 mai 1945** : D'une manière générale, la commune souhaite faciliter la circulation pour ses résidents et à ce titre prévoit d'entamer une réflexion globale (sens de circulation, circuit privilégié pour les chalands...).

3.5. Réorganiser le stationnement à l'échelle de l'intégralité du territoire

Force est de constater qu'en période estivale, l'automobile asphyxie le territoire et que la commune doit faire face à du stationnement sauvage. La municipalité prévoit ainsi de :

- **Renforcer ou créer de nouvelles aires de stationnement dans une logique de mutualisation** : Force est de constater que l'offre en stationnements n'est pas suffisante. En particulier aux abords de la plage sud ou sur la pointe du calvaire. La municipalité opte donc dans l'immédiat pour la mise à disposition périodique, d'une aire enherbée face à l'actuel parking du plan d'eau et lance les études visant à organiser les flux et mieux répartir les stationnements à l'échelle de la Presqu'île. La pointe du Calvaire, le complexe sportif et le camping, les plages sud et nord, qui constituent un ensemble de sites touristiques de premier rang ont vocation à fonctionner ensemble de manière cohérente. Il s'agit d'opérations qui pourront être menées dans le cadre du projet Grand Site de l'estuaire de la Charente et de l'Arsenal de Rochefort.
- **Réguler davantage l'accès et les stationnements sur l'île Madame** : Pour l'accès et la circulation dans l'île Madame, le piéton et le cycliste ont vocation à être privilégiés dès le passage de la passe aux Boeufs. L'aire de stationnement à l'entrée de l'île pourrait donc être réduite et l'accès aux véhicules davantage régulé. Mais compte tenu des activités sur le Fort, le camping et la pêche, une compensation devra être trouvée sur le continent (cf paragraphe ci-dessus).

3. Valoriser le cadre de vie et promouvoir l'identité maritime du territoire



4. Soutenir les activités économiques locales

4.1. Soutenir les activités ostréicoles

Il existe désormais deux principales zones ostréicoles sur le territoire, la zone de Montportail en retrait du bourg et la zone des Fontaines dans le prolongement du village de pêcheurs et du boulevard de la Charente. Il s'agit d'un pilier historique et économique pour lequel la municipalité entend :

- **Faciliter autant que possible l'activité sur le territoire** : Il s'agit à minima de garantir l'entretien des infrastructures (port, cales) avec le département de la Charente-Maritime ou encore d'assurer une bonne desserte des zones ostréicoles.

- **Parvenir à valoriser l'image des zones** : Les zones ostréicoles de la commune souffrent du point de vue paysager en particulier du fait de l'agglomération de volumes et matériaux différents et souvent précaires. La municipalité renvoie à la charte départementale des cabanes ostréicoles annexée au PLU et souhaite sensibiliser les professionnels. Le projet rappelle par ailleurs que le stockage sauvage de matériel dans les marais n'est pas autorisé. Les orientations d'aménagement et de programmation développe ces points.

4.2. Assurer la pérennité des activités agricoles

La commune ne compte plus que trois exploitations agricoles. Ces dernières participent à la fois au maintien des paysages et au dynamisme du territoire (camping à la ferme dans l'île Madame, vente directe du producteur de bovins à l'entrée du bourg...). La collectivité souhaite donc :

- **Donner aux exploitants agricoles les moyens de pérenniser et de développer leur activité** voire de se diversifier dans le prolongement de leur activité agricole (vente directe, agri-tourisme...).

- **Préserver les exploitations de tout conflit de voisinage** : Le projet porte une attention particulière à ne pas enclaver les bâtiments d'exploitation dans la zone urbaine. Il s'agit de respecter un retrait minimal entre les futures constructions d'habitation et les bâtiments agricoles et de préserver voire renforcer les plantations aux abords de ces derniers.

- **Limitier la consommation des espaces agricoles et naturels** : La commune a pris soin de privilégier la densification des zones urbaines puis l'extension sur les terrains présentant le moins d'intérêt agronomique (proximité des habitations, difficultés d'accès, qualité des sols sont des facteurs pris en compte dans le choix des zones à urbaniser).

4.3. Fortifier l'offre de services, commerces et ateliers artisanaux

Le projet de la municipalité consiste à assurer la vitalité du bourg de Port-des-Barques en évitant que la commune ne devienne une commune « dortoir » ou « musée ». A cet effet, il s'avère important de :

- **Soutenir les commerces et services de proximité existants** : via l'accueil de nouvelles populations ou encore l'amélioration de leur desserte et la valorisation du territoire.

- **Conserver et promouvoir les marchés** : Le projet communal prévoit la requalification de la place Vieljeu et souhaite améliorer le Front d'estuaire, deux sites stratégiques sur le plan commercial car ils accueillent les marchés

- **Maintenir la zone d'activité artisanale du chemin de la Grande échelle** : La commune souhaite se donner les moyens de répondre aux besoins des entrepreneurs locaux (il n'existe aucune opportunité d'implantation ailleurs sur le territoire) en poursuivant l'aménagement d'une petite zone.

- **Permettre l'accueil de nouvelles activités notamment de commerces et services de proximité** : Il convient de s'adapter aux besoins des habitants et de ne pas entraver le développement économique dès lors qu'il ne génère pas de nuisances pour la population. La municipalité entend ainsi favoriser les petites structures commerciales ou encore le télétravail...

4. Soutenir les activités économiques locales

4.4. Encourager les activités liées au tourisme et aux loisirs

- **Obtenir le statut de station balnéaire classée** : Il s'agit d'un classement établi par l'Etat en tenant compte de certains critères (accueil, propreté environnementale...) et qui peut permettre l'obtention de dotations plus importantes.

- **Promouvoir la commune à travers son patrimoine et ses activités** :

+ Communiquer sur les sites attractifs, historiques, paysagers, architecturaux...

+ Travailler avec la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan et l'office du tourisme

+ **Faciliter le développement de l'écotourisme, susceptible de devenir un nouveau pilier pour l'économie locale** : La municipalité émet la volonté de reconquérir l'image d'une commune maritime dynamique et fière de son histoire ce qui permettrait d'attirer de nouveaux résidents et au delà des visiteurs. Elle compte ainsi promouvoir davantage les activités sur l'île Madame ou encore l'écomusée ainsi que l'œuvre des associations locales (sorties découvertes, activités nautiques...).

- **Favoriser le développement des activités de sports et loisirs** : La municipalité se montre favorable à l'accueil de stagiaires ou encore d'écoliers qui profitent de ses installations et équipements communaux notamment les clubs sportifs comme le nautisme ou le judo...

- **Soutenir les activités d'hébergement touristique** : La commune n'envisage pas d'extension du camping mais souhaite conserver autant que possible sa capacité d'accueil car il est essentiel en période estivale. En outre, la municipalité soutient le camping de l'île Madame, les gîtes et chambres d'hôtes de la commune qui génèrent du passage.



Les commerces du front d'estuaire



Marché sur le front d'estuaire

4. Soutenir les activités économiques locales



Soutenir les activités économiques locales PADD de Port-des-Barques

Soutenir les activités conchylicoles

- Préserver et mettre en valeur les parcs conchylicoles
- Assurer l'entretien du port et des cales
- Créer un circuit prioritaire inter-zones ostréicoles

Assurer la pérennité des exploitations agricoles

- Protéger les espaces agricoles
- Maintenir les zones résidentielles en retrait des sites d'exploitation

Fortifier l'offre en commerce, artisans et services

- Maintenir la zone d'activité artisanale de la Grande Echelle pour répondre aux besoins des entrepreneurs locaux
- Réhabiliter un embarcadère pour les plaisanciers face au village de pêcheurs

Encourager les activités liées au tourisme et aux loisirs

- Promouvoir le travail de l'office du tourisme
- Communiquer sur les sites attractifs
- Faciliter le développement de l'écotourisme
- Promouvoir les loisirs en particulier ceux liés au nautisme
- Maintenir et conforter l'offre en hébergements touristiques